

LABELLE.

CONDITIONS.
Dix piastres par an—payables six mois d'avance.
Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arriérés ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au Bureau de L'ABELLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.
Les avis ne publient en anglais et en français, à raison d'un cent de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quatre lignes, ou moins.
Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.
On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.
Aucun abonnement pour un an n'est accepté à moins qu'on n'indique quel est un ville chargée de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être accompagnées dans les cas contraires, elles resteront à la poste.
POUR VÉRIFICATION.
On peut se procurer un bon navire s'il se présente de suite, du fret et des passagers suffisamment. S'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.
11 fév.

POUR BORDEAUX.
Le navire français, (A1) TRI-NITE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BRITTS, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour le reste du fret, ou pour passage, ayant de beaux emménagements pour 12 à 15 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
E. SORBÉ,
rue Royale, no. 118.
10 fév.

A FRET.
Le joli brick DE LA COUR, ABAB, double chevillé en cuivre, A1, capitaine H-KELL, du port de 90 tonneaux. S'adresser à bord, ou à
J. W. ZACHARIE & Co.
10 fév.

POUR PHILADELPHIE.
La barque HERCULES, capitaine W. Longuepe, ayant la moitié de son chargement en sucre, peut recevoir la quantité de 200 bds de sucre, en ville ou à la côte en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans le jour de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
FOSTER & HUTTON.
8 fév.

POUR BALTIMORE.
Le beau brick paquebot neuf CA-NADA, capit. J. L. White, est journellement attendu, et se rendra immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
HARRISON, BROWN & CO.
8 fév.

POUR LIVERPOOL.
Le navire, A. I. SAMAH-CAROLINE, capitaine G. Prince, maintenant en déchargement, peut recevoir de 3 à 400 balles de coton. S'adresser à
LINCOLN & GREEN,
ou à H. B. BOOTH & Co.
7 fév.

POUR LA HAVANE.
Le beau brick DE LA VARE, capitaine Wilson, est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à
J. W. ZACHARIE & Co.
6 fév.

POUR BOSTON.
Le navire A. MOREA, capitaine Girdler, partira sous peu. S'adresser à
LINCOLN & GREEN.
1er fév.

A FRET.
La goélette neuve, six voilière, PHENIX, capitaine Spicer, S'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de l'Humane, ou à
THOMAS & Co.
25 fév.

ON a besoin d'un bon navire pour porter 200 boucauts dans un port du nord. S'adresser à
Wm. G. HEWES,
20 janvier.

LIGNES DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.
Les beaux bricks, doublés en cuivre, ARIEL, AJAX et BOUNNE, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagements des navires.
Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
24 janv. J. W. ZACHARIE & Co.

MACHANDISES DES INDES.
700 pièces Choppas et Bandannas, grande et moyenne, ayant droit de débiter, à vendre par
STETSON & AVERY.
10 fév.

413 CAISSES de café de la Havane, reçues du brick MANILLA, 1400 barillettes et 36 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur OREAN et à vendre par
ESTEVANELL & COURVAL,
9 fév.

CALIGRAPHIE.
M. MEYER & CHAPMAN informent respectueusement les citoyens de la N. Orléans, que leur académie d'écriture est maintenant ouverte pour les dames et les messieurs, dans l'édifice du Dr. Farmit, rue du Canal, No. 45, où ils enseignent l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains. Leur méthode d'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. Elle donne en peu de temps, une écriture pratique, utile et permanente, qui contient parfaitement exacte dans et aux messieurs de tout âge—et c'est la seule méthode (du Dr. Farmit) qui ait pu être acquise en un nombre limité de leçons.—Heures de leçon, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 3 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.
Pour plus amples informations, s'adresser à eux à leur établissement.
Les «signés» s'en réfèrent, pour les renseignements qu'on voudrait prendre, à M. John Aggen, Nathaniel Dick, rév. G. M. Hull, J. Jaudon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac F. Preston.
N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albans, et toute sorte d'écrits, soit simples, soit enluminés.
6 fév.—5m

BUREAU D'AGENCE UNIVERSELLE.
LES directeurs, qui ont ouvert leur établissement sur St. Philippe, près la Levée, No. 23, se chargeront de procurer de l'emploi à toute personne, quel que soit leur profession et leur sexe; de rendre les propriétés foncières, mobilières, et les esclaves, ou de les donner à louer; de présenter aux propriétaires, auteurs, auteurs et conducteurs de travaux, les ouvriers dont ils auront besoin; de faire les écritures et comptes des personnes qui s'adresseront à eux; enfin, de faire procurer des fonds sur signatures connues &c. &c.
Leur bureau sera ouvert depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.
31 janv.—1m. BONNAIN, GENTY.

LEONE DES PAQUEBOTS.

Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivants, vient d'être établie. Les départs sont comme suit:
NAVIRE LOUISVILLE, capitaine PAICE.
De la N. Orléans. De New-York.
20 novembre. 23 octobre.
5 février. 28 décembre.
20 avril. 13 mars.
5 juillet. 28 mai.
20 septembre. 13 août.

NAVIRE NASHVILLE, capitaine RATBORNS.
De la N. Orléans. De New-York.
5 décembre. 28 octobre.
20 février. 28 janvier.
5 mai. 28 mars.
20 juillet. 18 juin.
5 octobre. 28 août.

NAVIRE NATCHICE, capitaine RENO.
De la N. Orléans. De New-York.
20 décembre. 13 novembre.
5 mars. 28 janvier.
20 mai. 13 avril.
5 août. 28 juin.
20 octobre. 13 septembre.

NAVIRE CREOLE, Capitaine PAICE.
De la N. Orléans. De New-York.
5 janvier. 28 novembre.
20 mars. 13 février.
5 juin. 28 avril.
20 août. 13 juillet.
5 novembre. 28 septembre.

NAVIRE HUNTSVILLE, Capt. STRANBORN.
De la N. Orléans. De New-York.
20 janvier. 23 décembre.
5 avril. 28 février.
20 juin. 13 mai.
5 septembre. 28 juillet.
20 novembre. 13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tiennent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnements de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.
Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours renoués par des bateaux à vapeur montant en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans le jour de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
FOSTER & HUTTON.
Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

MENAGERIE.

Maintenant établie sur la place près de la Douane, convenablement disposée.
CETTE menagerie consiste en un Lion et une Lionne, de toute grandeur; un Tigre tacheté; un Léopard de toute grandeur; un couple de Panthères de l'Amérique septentrionale, prises dans le Kentucky en 1826; deux Antilopes de toute grandeur, mâle à 10 pieds de hauteur et plus près de 300 livres; un Chamois d'Arabie, importé directement de la côte de Barbarie; deux Panthères de l'Amérique méridionale, mâle et femelle, habitant dans la même cage; deux Antilopes du Bengale, mâle et femelle; un Héron bleu, et un Héron à couronne ou Gariardi erant, tous deux d'Afrique; un Ichneumon et un Cotomondis. Outre ces animaux, il y a toute une collection de singes de différentes familles, que les amateurs de l'histoire naturelle ne verraient pas sans intérêt; un de ces messieurs.
LE CAPITAINE BILL.
fera des tours amusants, sur un petit cheval; il débute, déploiera des acrobates et se tiendra l'exhibition aux lieux de 10 heures du matin à 5 de l'après-midi, et de 6 heures à 10 du soir. —Prix d'entrée 50 cents—enfants au-dessous de 10 ans, et domestiques, moitié prix. Il y aura un musicain.
N. B. On n'a aucun danger à craindre, tous ces animaux étant enroulés dans des cages de fer. Les messieurs et les dames peuvent venir en toute sûreté, les propriétaires de la ménagerie, qui en font eux-mêmes l'exhibition, auront toutes les attentions pour les visiteurs.
6 fév.

Beautés de la mécanique NOMMÉE CHAMBRE D'INDUSTRIE.

L'exhibition qui est établie, depuis quelques semaines, vis-à-vis la Bourse, rue de Chartres, est très intéressante, et les amateurs de ce genre de spectacle, ont été très nombreux. On y voit, dans le grand salon, où elle restera en opération encore pendant quelques jours, avant son départ pour le Mexique. C'est un spectacle vraiment étonnant du génie de l'homme, consistant en trois manufactures complètes, savoir: une pour le coton, une autre pour le drap et pour la troisième pour faire des cordes pour le coton et la laine—le tout est mis en mouvement par la force de trois chiens. Le propriétaire désire que tout le monde puisse voir de la vue de cette belle invention; et dans ce but, il a réduit le prix d'entrée à la somme de CINQUANTE CENTS.
Les personnes de couleur libres seront admises les lundis et jeudis.
L'exhibition commence tous les jours à 8 heures du matin et dure jusqu'à 10 du soir.
27 janvier—2m

ART CURIEUX

De filer le verre en fusion et de Souffler toute espèce de Figures et d'Ornements.
ÉTABLISSEMENT DE CHARTRES, N. O. 115.
Au dessus du magasin de la boutique de Mr. Mich.
MR. KYN.
ANNONCE respectueusement aux habitants de cette ville, qu'il donnera quelques leçons publiques, sur l'art intéressant qu'il professe; il peut assurer aux personnes disposées à l'apprendre les beaux-arts, que ce spectacle est vraiment digne de leur attention. Le procédé qu'il emploie pour former instantanément des figures ou des animaux, avec le verre fondu, est un travail extraordinaire qui excite l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui en sont témoins. Aucune description ne peut donner une idée du plaisir qu'il procure.—Les diverses productions de l'artiste sont à vendre; ce sont des objets d'art rares et curieux, parfaitement convenables pour cadeaux à un parent ou à un ami.
Prix d'entrée.—Cinquante cents, enfants moitié prix.
Les billets pour les entrées par abonnement de 1 ne peuvent se transférer.
Le salon est ouvert de 10 heures du matin à 2 de l'après midi et de 3 à 9 du soir. 19 jan.—4m

Excellent Vin de Bordeaux.

28 CAISSES de 12 bouteilles chaque de vins de Derville, reçues et à vendre par
SAM. P. MORGAN & CO.
no. 43, au premier.
2 fév.

RIE à vendre.

52 boucauts de RIE, en déchargement de la goélette May-Flower, de Charleston.
1er fév. THAYER, HURD & CO.
rue des Magasins, no. 29

A VENDRE.

Un superbe lot de CAFÉ à vendre, de la Havane.
ESTEVANELL & COURVAL,
1er février. Nouvelle Levée, no. 6

VENTES A LA COUR.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistré des Testaments.—Mardi, 13 Mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Louis Fortier, une multitude de sommes d'argent, savoir environ 18000.
Conditions: j'acceptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction du créancier avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régistré.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant H. Fédoréux not. pub. aux frais de l'acquéreur. 9 fév.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistré des Testaments.—Mardi, 19 février, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu William Stout, les Effets mobiliers délaissés par son défunt.
Conditions: comptant. Par ordre de la Cour. 6 fév. MARTIN BLACHE, Régistré.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistré des Testaments.—Mardi, 1er Mars 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb D. Jordan, Allen, militaire âgé d'environ 25 ans. Conditions: comptant.
Par ordre de la Cour.
31 janv. MARTIN BLACHE, Régistré.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistré des Testaments.—Mardi, 19 février, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Joseph Mathews, les amortissements qui se trouvent sur une lieue appelée "The Cochrane", située à la passe du sud-ouest du Mississippi, et tous les droits que le défunt peut avoir à la dite lieue.
Par ordre de la Cour.
31 janvier MARTIN BLACHE, Régistré.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistré des Testaments.—Mardi, 21 février 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Mme. Thérèse Daynaud, une NEGRESSE nommée Mary, et sa fille Henriette, d'environ 4 ans.
Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés &c. Par ordre de la Cour.
21 janv. MARTIN BLACHE, Régistré.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistré des Testaments.—Mardi, 21 février 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, les esclaves suivants, appartenant à la succession de feu A. Silva, savoir: Philippe, nègre âgé d'environ 50 ans; Marie, nègresse âgée d'environ 25 ans. Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Écuyer Testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
19 janvier. MARTIN BLACHE, Régistré.

COUR DES PREUVES.—Avis par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Adèle Morel, &c. &c. d'avoir à déclarer sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le tableau de répartition des fonds de la dite succession ne serait point homologué et la répartition faite conformément au dit tableau.
Par ordre de la Cour.
16 fév. MARTIN BLACHE, Régistré.

COUR DES PREUVES.—Avis de la Cour, à l'effet d'être nommé curateur ad hoc, à la succession de feu Mary Williams, épouse de James Vance, et de la succession de feu John Smith, et à toutes autres personnes que ceux peut concerner, d'avoir à déclarer sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
16 fév. MARTIN BLACHE, Régistré.

COUR DES PREUVES.—Avis de la Cour, à l'effet d'être nommé curateur ad hoc, à la succession de feu John B. Fletcher, et de la succession de feu John D. Atwill, destinée à l'interdit, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
13 fév. MARTIN BLACHE, Régistré.

COUR DES PREUVES.—Avis de la Cour, à l'effet d'être nommé curateur ad hoc, à la succession de feu John D. Atwill, destinée à l'interdit, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déclarer sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
13 fév. MARTIN BLACHE, Régistré.

HABILLEMENTS.—Recommandé reçus et à vendre par les sous-signés, un joli assortiment de drap noir, vert, gris, et autres; faites dans le dernier goût et de très excellents ouvriers; aussi, habits de drap de soie.
W. C. NORRIS & CO.
rue de Chartres, No. 28.
15 fév.

VIN, EAU-DE-VIE, &c.—60 quarts et 20 quarts de vin sec; 40 dito vin blanc; 300 caisses raisin sec; 58 jarets raisin frais; 100 barils eau-de-vie, reçus par le brick Sicily, de Malaga, à vendre par
Wm. G. HEWES, rue du Camp.
9 fév.

Sole à coudre, Bas de soie, pantalons, &c.
En déchargement de la goélette Montequieu, de Bordeaux, et ayant droit au drawback.
10 caisses soie à coudre, fortes couleurs, assorties expressément pour les marchés mexicains; 6 caisses bas pour femmes, pantalons, 1/2 convertures de coton, repêrière, grando de largeur.
Et un magasin—2 caisses bonnets de Li-vourne; 1 dito cravates ou mouchoirs; 20 dito cire blanche. A vendre à des termes raisonnables, par
P. E. SORBÉ,
rue Royale, no. 118.
8 fév.

VOUAGÉ offre à vendre les articles de Bordeaux:
430 caisses prunes; 1000 dito vin rouge, Grand-Luxure, Chateau Lafitte, Haut-Talence, Paillet, St. Julien Médoc, par 12 bottes, et 24 demi de 200 caisses vin blanc, Graves et Haut-Sauterne; 100 barriques vin rouge, St. Estéphi et St. Emilion; 270 caisses vin rouge Lafitte, 550 dito blanc, Graves et Haut-Sauterne; 300 caisses anisette; 200 balles lignes assorties; 110 caisses fruits à l'eau-de-vie.
D'importations antérieures: 250 barriques vin rouge Haut Brion, Chateau Lafitte, Latur, Margaux, St. Julien, Médoc et St. Estéphi, de premier choix; 200 douz. huile d'olive, Jéru. qualité, par paquets et demi-paquets; 15 balles petites et grosses pelottes; 50 caisses liqueurs superfines; et marasquin; 400 dito fines; 40 paquets véritable vin blanc de Champagne mousseux; 200 caisses bouillons pour Jeanne et bouteilles.
7 fév.

J. H. PUTMAN.
N. B. J'exhibe chez lui, depuis 9 heures du matin jusqu'à 10 de l'après-midi.
N. B. Il sera absent pendant le mois de mars, devant aller à la Mobile à cette époque.
26 nov.—6m

EN déchargement du navire Helvetia, venant du Havre.
5 balles indiennes; 2 do. chala 12-4; 2 do. robes, pour le marché espagnol; 3 balles indiennes, pour meubles; 1 do. de mouchoirs; 4 do. gingams; 1 caisse mouchoirs polaires, à vendre par
31 janvier T. NICOLET & Co.

VENTES A BIENJAN.

M. T. MOSSY.
SAMEDI, 23 de courant, il sera vendu, à midi, de la Bourse, à midi, deux Terrains de valeur, situés sur la rue St. André et Terzaire; savoir: le terrain n. 1, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 2, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 3, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 4, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 5, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 6, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 7, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 8, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 9, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 10, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 11, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 12, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 13, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 14, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 15, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 16, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 17, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 18, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 19, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 20, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 21, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 22, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 23, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 24, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 25, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 26, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 27, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 28, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 29, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 30, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 31, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 32, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 33, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 34, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 35, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 36, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 37, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 38, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 39, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 40, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 41, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 42, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 43, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 44, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 45, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 46, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 47, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 48, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 49, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 50, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 51, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 52, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 53, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 54, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 55, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 56, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 57, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 58, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 59, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 60, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 61, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 62, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 63, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 64, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 65, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 66, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 67, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 68, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 69, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 70, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 71, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 72, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 73, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 74, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 75, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 76, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 77, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 78, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 79, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 80, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 81, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 82, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 83, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 84, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 85, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 86, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 87, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 88, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 89, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 90, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 91, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 92, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 93, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 94, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 95, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 96, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 97, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 98, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 99, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 100, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 101, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 102, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 103, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 104, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 105, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 106, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 107, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 108, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 109, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 110, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 111, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 112, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 113, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 114, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 115, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 116, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 117, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 118, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 119, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 120, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 121, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 122, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 123, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 124, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 125, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 126, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 127, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 128, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 129, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 130, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 131, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 132, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 133, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 134, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 135, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 136, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 137, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 138, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 139, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 140, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 141, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 142, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 143, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 144, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 145, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 146, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 147, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 148, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 149, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 150, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 151, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 152, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 153, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 154, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 155, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 156, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 157, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 158, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 159, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 160, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 161, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 162, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 163, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 164, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 165, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 166, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 167, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 168, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 169, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 170, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 171, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 172, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 173, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 174, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 175, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 176, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 177, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 178, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 179, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 180, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 181, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 182, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 183, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 184, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 185, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 186, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 187, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 188, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 189, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 190, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 191, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 192, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 193, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 194, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 195, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 196, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 197, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 198, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 199, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 200, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 201, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 202, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 203, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 204, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 205, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 206, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 207, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 208, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 209, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 210, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 211, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 212, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 213, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 214, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 215, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 216, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 217, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 218, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 219, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 220, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 221, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 222, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 223, de 30 pieds sur 125, et le terrain n. 224, de 30 pieds sur 125, et le terrain